



Berchem-Sainte-Agathe, le 4 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 290/2015

Objet : Conseil communal du 28.05.2015 – Réponse écrite sur l'interpellation de Monsieur Yonnec POLET, Conseiller communal, concernant un projet d'implantation temporaire d'une école sur le site appartenant à la Cité Moderne à Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il est exact que nous avons été informés, il y a trois ou quatre mois, de manière informelle de la recherche par la VGC d'un endroit où placer des conteneurs provisoires pour les élèves de l'Unesco-school, anciennement « Koninklijk Atheneum Koekelberg », pendant les travaux de rénovation de leurs bâtiments.

Apparemment, les promoteurs du projet avaient jeté leur dévolu sur l'ancien site de Sint Aloysius à Koekelberg près de la place Simonis mais il semblerait que la négociation pour l'occupation des lieux ait échoué.

Dès notre information, nous avons demandé une entrevue au Ministre de tutelle et nous avons rencontré en son cabinet les responsables du projet. Ils nous ont indiqué qu'ils étaient en négociation avec la Confédération de la Construction pour occuper le terrain situé rue de Grand-Bigard entre le n° 500 et 570. Nous leur avons fait remarquer que ce quartier avait déjà subi de nombreuses nuisances dues au chantier de l'école « Kasterlinden » et que la présence de cette école et de l'Institut Herlin étaient déjà source de problèmes de mobilité et de stationnement dans le quartier.

Par la suite, une autre opportunité d'implantation a été évoquée à côté des immeubles du Hunderenveld. Cela permettait éventuellement d'excentrer les aspects de mobilité et accessoirement de permettre à la SC Cité Moderne d'obtenir un dédommagement financier.

Des contacts ont été établis mais la communication n'a pas été optimale entre les deux parties. Nous nous sommes donc efforcés de reprendre contact avec les deux interlocuteurs pour voir où en étaient leurs tractations. Une réunion commune sera programmée d'ici peu pour éclaircir les points de vue et faire le constat de la faisabilité ou non de cette hypothèse.

Quoiqu'il en soit, aucune demande officielle n'a encore été formulée à ce jour à notre connaissance. Il est probable que cette demande soit traitée directement par l'urbanisme régional. Après vérification dans le système informatique NOVA/inter-instances qui est la banque de données de ces demandes, aucun dossier n'y est répertorié.

Dans ce dossier qui, de facto, ne nous incombe pas, la commune a simplement voulu jouer les « bons offices » pour tenter d'aider une autre instance publique dans la difficulté.

Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

Nous verrons dans les prochains jours et semaines comment se positionne le Pouvoir Organisateur par rapport à cette situation. Nous avons le sentiment qu'un maintien total ou partiel des élèves sur le site actuel serait possible pendant les travaux mais la décision ne nous incombe pas.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 290/2015

Avenue du Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Tél.: 02 464 04 11
Fax: 02 464 04 91

www.berchem.net